

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juin 2009**

CP 09/06-18

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS  
LES COLLEGES PUBLICS  
FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT  
Article 20431 – Sous/Fonction 221**

—  
Lors du vote du budget primitif de 2009, nous avons voté une autorisation de programme de 15 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de l'engagement de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges du Pays de Serres à Lauzerte et Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre.

**I - Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour l'achat d'une sauteuse pour la demi-pension de son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à la somme de 5 867,58 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **2 933 €**.

**II- Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le renouvellement de l'ouvre boite électrique de la demi-pension de son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à la somme de 1 064,44 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **532 €**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations présentées et les imputer à l'article 20431 – sous/fonction 221 du budget départemental de 2009

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	15 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	2 193,00 €
C – Engagement à la présente Commission-----	3 465,00 €
D – Reliquat-----	9 342,00 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les aides suivantes à hauteur de 50 % de la dépense :
  - collège du Pays de Serres à Lauzerte  
Achat d'une sauteuse pour la demi-pension : 2 933 €
  - collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre  
Renouvellement de l'ouvre-boîte électrique pour la demi-pension : 532 €
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,